

Chœur des collèges

Date d'inscription : 12 septembre 2018

Contact > Johana SZPIRO > 01 41 37 13 29 > jszpiro@hauts-de-seine.fr

<http://www.hauts-de-seine.net/education-jeunesse/activites-au-college/initiation-artistique-avec-eteignez-vos-portables/>

Présentation

En partenariat avec la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine et le Rectorat de l'Académie de Versailles, le Conseil départemental soutient depuis de nombreuses années le développement du chant choral en milieu scolaire avec le Chœur des collèges.

Chœur des collèges est un dispositif de pratique artistique. Un projet choral commun est proposé à l'ensemble des collèges du département. Les élèves inscrits bénéficient, tout au long de l'année scolaire, de rencontres et de répétitions avec des artistes professionnels qui les accompagnent jusqu'aux concerts de restitution qui ont lieu en juin à La Seine Musicale.

Objectifs

- Permettre aux élèves (novices ou ayant déjà une pratique musicale) de s'approprier une œuvre du répertoire choral et de la partager
- Donner la possibilité aux enseignants et à leurs élèves de développer une pratique chorale de qualité
- Permettre la rencontre avec des artistes professionnels
- Permettre aux élèves de se produire dans un lieu d'exception, La Seine Musicale.

Détails de l'opération

Cette année, c'est l'ensemble vocal britannique VOCES 8 qui travaillera toute l'année avec le Chœur des collèges jusqu'aux concerts de restitution prévus les 11 et 13 juin 2019 à l'Auditorium de la Seine Musicale. Un répertoire éclectique de chansons a capella pour un voyage à travers les étoiles...

Bénéficiaires

Collégiens et enseignants d'éducation musicale du département.

Nombre de bénéficiaires en 2017-2018

528 collégiens.

Inscription

Par les professeurs d'éducation musicale, le 12 septembre, lors de la présentation du projet dans le cadre de la réunion de rentrée organisée par le Rectorat. Une inscription au Plan académique de formation est également nécessaire.

L'accès à ce dispositif est gratuit.